

cant. La possibilité que les gouvernements étrangers entreprennent de telles activités ne change pas la situation.

Devrions-nous nous inquiéter si des gouvernements étrangers fournissent des services de promotion des exportations ou de l'investissement pour aider leurs entreprises à s'établir sur les marchés canadiens? Si les marchés sont concurrentiels, on obtiendra habituellement non seulement de l'efficacité, mais aussi des effets de distribution. Une subvention étrangère explicite ou implicite à l'exportation diminue les coûts d'importations au Canada et augmente le pouvoir d'achat global des Canadiens, mais réduit le revenu réel de ceux qui ont des liens étroits avec les secteurs concurrencés par les importations en question. Une politique étrangère de promotion de l'investissement est aussi efficace et produit des effets de distribution, lesquels sont néanmoins différents, des travailleurs nationaux vont probablement profiter de l'augmentation de la demande de travail, alors que des capitalistes nationaux peuvent souffrir de la concurrence accrue des entreprises étrangères. Comme le pouvoir d'achat global augmente dans les deux cas, il n'est pas pertinent d'utiliser les motifs d'efficacité dans la réaction, le gouvernement pourrait remédier aux effets de distribution de la promotion étrangère à l'aide d'autres instruments (des taxes et des transferts). Les problèmes sont ici semblables à ceux qui sont exposés dans les études, à savoir s'il convient ou non de recourir à des lois de compensation pour répondre aux subventions étrangères à l'exportation.

Si la concurrence est imparfaite, les effets des subventions étrangères à l'exportation sont plus complexes et dépendent de la structure du marché. La question principale est ici semblable à la préoccupation concernant l'établissement de prix artificiellement bas, si la promotion étrangère des exportations a pour effet de transférer les profits dans les ventes nationales d'une entreprise nationale à une entreprise étrangère, l'incidence de la promotion étrangère des exportations sur la prospérité pourrait être négative à cause du déplacement des profits. Dans ce cas, la réaction peut reposer sur des motifs d'efficacité, mais au lieu de fournir un argument en faveur de politiques de promotion nationale en représailles, la réponse appropriée serait de recourir à des lois compensatives.